

# TAHIRY

SERASERAN'NY TAHIRIM - BOLAM - PANJAKANA

Bulletin mensuel d'information et de liaison de la Direction Générale du Trésor

Numéro : 04



Février 2011

## TROSA IVELANY : Voafa ara-potoana avokoa

**A**nisan'ny andraikitra sahanin'ny Tahirim-bolam-panjakana ny fitantanana sy ny famerenana ny trosa ivelany izay nataon'ny Fanjakana. Miezaka hatrany ny Tahirim-bolam-panjakana amin'ny fandoavana ara-potoana ny trosan'ny firenena, ary dia manao izany ho laharam-pahamehana, na dia eo aza ny fahasahiranana ateraky ny raharaham-pirenena amin'izao fo-toana izao. Mitentina **83,46 tapitrisa dolara Amerikana na 155 lavitrisa Ariary** ny trosa naloa nandritra ny krizy. Mety tsy ho vitsy ireo mametra-panontaniana ny amin'ny antony mbola mamparisika ny Tahirim-bolam-panjakana amin'ny fandoavana izany trosa izany, indrindra fa mbola mitoetra hatrany ny tsy fahazoantsika ny fankatoavana iraisam-pirenena.

Tiana anefa ny manaitra ny sain'ny rehetra fa araka ny voasoratra ao anatin'ireny fifanarahana fampindramam-bola nataontsika tamin'ireny mpamatsy vola ireny, ny fahatarana na ny tsy fandoavana mihitsy ny trosa efa voafaritra haloa dia mitarika fampiharana karazan-tsazy maro samihafa. Ny azo tanisaina amin'izany dia (i) ny fisian'ny zanabola vaovao izay vao mainka manampy trotraka indray ny

vesatry ny trosa tokony haloa, na koa (ii) ny fampiatoana tsy voafetra ny famatsiana ara-bola ireo tetikasa izay nifanekena tamin'ny mpamatsy vola.

Eo amin'ny lafin'ny fanalefahan-trosa indray, dia voalaza ao amin'ny fifanarahana'ny Fanjakana sy ny mpamatsy vola fa ny tsy fanajana ny fe-potoana famerenana ny trosa sisa izay tokony haloa dia manao avy hatrany izany fifanarahana izany, ary manery antsika handoa ny trosa rehetra talohan'ny fifanarahana, izany hoe na dia ireo trosa efa voafafa sy nohalefahana aza dia tsy maintsy averina haloa indray.

Tsara ho fantatra koa anefa fa ireo fanalefahana ny trosa azo ireo dia manamaivana mihitsy ny vola mivoaka eo amin'ny kitapombolam-panjakana. Izany indrindra no nahatonga ny Tahirim-bolam-panjakana nanao fifanarahana tamin'ny firenena Irakiana sy Rosiana hamafana ny ampahany betsaka amin'ny trosan'ny firenena tamin'ireo tany ireo tao anatin'izao krizy izao.

Anisan'ny antony hafa mahatsara ny fandoavana ara-potoana ny trosa ihany koa ny mba ho fitsinjavana ny ho avy sy ho mariky ny fahavononan'i Madagasikara amin'ny fitohizan'ny fiaraha-miasa sy ny fahatokisan'ireo mpamatsy vola ny firenentsika.



Marihina anefa fa ny fampiasana ahitam-boka-tsoa ho an'ny firenena ny vola trosainy no tena zava-dehibe indrindra satria lovain'ny faramandimby ny fandoavana ireny trosa ireny, koa tokony hisy vokatra azo tsapain-tanana ny fitrosana ataon'ny Fanjakana. « Tanora ratsy fihary hono, koa antitra vao ratsy laoka », « Izay mamafy rivotra dia mijinja tadio ». Mba tsy ho toy izany anie ny vokatra andrasana amin'ny trosa ivelany. Tsy mikely soroka hatrany anefa ny Tahirim-bolam-panjakana amin'ny fitantanana mirindra ny trosan'ny firenena na dia eo aza ny zava-manahirana diavina amin'izao fotoana izao.

« *Trafon-kena ome-mahery, am-bava homana, am-po mierotra* ».

▲ Jean Noël RANAIVOSON

Talen'ny Trosam-Panjakana

## SOMMAIRE

Ny Trésor sy ny tantarany P.2

Fanafihana tany Tsivory :  
Maty voatifitra Atoa Damy Aurel mivady P.2

Les achats de carburant et lubrifiant :  
Dépenses stratégiques  
pour l'Administration, enjeux financiers  
pour les compagnies pétrolières P.3

Dette de Madagascar depuis  
l'Indépendance P.5

Quelques chiffres  
sur les financements extérieurs P.6

Procédure à suivre  
pour le financement des projets  
de développement P.7

PGA-RGA : Présentation officielle  
des nouveaux responsables P.10

Exécution du budget 2011 :  
Haro sur les irrégularités sous  
toutes les formes P.11-12

Le Directeur Général du Trésor invité  
de « Tosa-Kevitra » à la TVM P.13

VAHININTSIKA :  
Louissette RAZANANAIVO P.14

KITRA TRESOR :  
Natolotra ny Tale Jeneraly ny amboara P.14

Coopération avec l'AFD :  
Le C2D jamais interrompu P.15

Akon'ny Taombaovao P.16

## Fankasitrahana ireo nandeha nisotro ronono

Pejy 8-9



## Faites connaissance avec la DDP

Pages 4-5



## TSIAHY

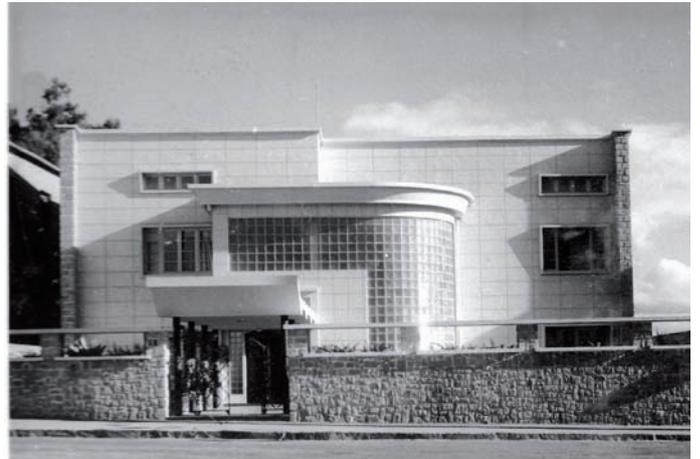
## Ny Trésor malagasy sy ny tantarany

## Fizarana 5

Ny Trésor no anisan'ireo sampan-draharaha voalohany naporitaka manerana an'i Madagasikara. Nisy ny fanorenana ny tranon'ny Tahirim-bolam-panjakana tany Nosy Be sy Sainte Marie. Ankoatra ireo tany novidiana dia nisy koa ireo tanim-panjakana nangatahina nanorenana ireo birao na ny «Paeries» sy ny trano fonenan'ny mpiasan'ny Trésor.

Tany amin'ny taona 1950 dia

nanorina ny trano fonenan'ireo tompon'andraikitra ambony teto amin'ny Tahirim-bolam-panjakana teto Antananarivo ny fanjakana frantsay. Trano arifomba sy manara-penitra avokoa no naorina tamin'izany fotoana izany. Tao amin'ny trano iasan'ny «Comité de Sauvegarde de l'Intégrité» ao Antaninarenina amin'izao fotoana izao no fonenan'ny Trésorier Payeur Général. Tao no nonina ireo Trésoriers Payeurs nifandimby



Ny trano fonenan'ny Trésorier Payeur Général tamin'ny taona 1955



Ny efitrano fandraisam-bahiny

teto Antananarivo. Toy ny Paerie Générale sy ireo trano hafa naorina niaraka taminy dia anisan'ireo fananan'ny Tahirim-bolam-panjakana koa io trano io. Misy ireo trano sy fananan'ny Tahirim-bolam-panjakana ampiasain'ny sampan-draharaham-panjakana hafa amin'izao fotoana izao kanefa ny Tahirim-bolam-panjakana aza dia mijaly amin'ny tsy fahampiana sy ny fahateren'ny trano iasany.

Naverin'ny fanjakana frantsay ho an'ny fanjakana Malagasy avokoa ireo trano sy fananam-panjakana taorian'ny niverenan'ny

Fahaleovantenan'i Madagasikara tamin'ny taona 1960. Anisan'ny naverin'ny «Trésor Public Français» ho fananan'ny Malagasy ireo trano rehetra teo ambany fitantanany manerana ny Nosy tamin'izany fotoana izany. Noho izany dia lasa fananam-panjakana Malagasy ireo «Trésoreries» sy ny «Perceptions Principales» rehetra. Izany dia tafiditra indrindra ao anatin'ny fifanaraham-piaraha-miasan'ny fanjakana frantsay sy ny fanjakana malagasy.

◀ Rivolala RANDRIANARIFIDY,  
Sary : ANTA

## ACTUALITÉS

## Fanafihana tany Tsvory

Maty notifirin'ny jiolahy Atoa Damy Aurel mpiasan'ny Perception Principale Tsvory sy ny vadiny



Ny alatsinainy 31 janoary hifoha talata 01 febroary lasa teo, manodidina ny amin'ny valo ora alina, dia

nisy nanafika tao an-tranon'ny Atoa Damy Aurel mpiasan'ny Perception Principale ao Tsvory. Maty voatifitra vokatr'izany fanafihana izany izy mivady. Ny iray tamin'ireo zanany roa kosa dia nandositra tany an-tranon'olona aloha ary efa tafaverina any amin'ny fianakaviany amin'izao fotoana izao. Noraisin'ny Tahirim-bolam-panjakana an-tanana ny fikarakarana ireo razana sy ny fampodiana azy ireo any amin'ny toerana niaviany any Ranopiso Taolagnaro.

Eo anatrehan'izao toe-draharaha izao dia manao ny fanadihadiana (Enquête administrative) ny eo anivon'ny Tahirim-bolam-panjakana hahafantarana marina raha raha misy ifandraisany na tsia amin'ny asan'ny Trésor izao asan-jiolahy izao.

Niseho matetika mantsy tato ho ato ny fanafihana tamin'ny tompon'andraikitra isan-tsokajiny eo anivon'ny Tahirim-bolam-panjakana. Efa mandeha ny fanadihadian'ny mpitandro ny filaminana. Raha

voaporofa amin'ny alalan'izany fanadihadiana rehetra izany fa misy ifandraisany amin'ny ezaka fanadiovana ny fitantanana ny volam-bahoaka ny tranga toy izao dia tsy hipetra-potsiny ny mpiara-miasa rehetra sy ny Foibem-pitondrana fa handray fepetra hentitra. Marihina fa izy mivady dia namela kamboty roa. Ny Tahirim-bolam-panjakana dia miombona alahelo ary mankahery ireto zanany sy ny fianakaviana manontolo.

▲ Rivolala RANDRIANARIFIDY

## CHRONIQUE

## Les achats de carburant et lubrifiant

### Dépenses stratégiques pour l'Administration, enjeux financiers pour les compagnies pétrolières



**A** l'instar des particuliers et des sociétés privées, les organismes publics (Etat, Collectivités Territoriales Décentralisées, Etablissements Publics) approvisionnent leurs véhicules en carburants et lubrifiants auprès des stations services.

Cela n'a pourtant pas été toujours le cas. Le mode d'approvisionnement de l'Administration publique en carburants et lubrifiants a, en effet, évolué au fil du temps et en fonction du contexte politico-économique.

#### HISTORIQUE

Trois périodes sont à distinguer. La première se situe à l'époque où l'approvisionnement en carburants et lubrifiants était géré par le Service des Garages Administratifs. Les Garages Administratifs étant, dans le jargon financier, des budgets annexes c'est-à-dire des services administratifs non dotés de la personnalité morale mais exécutant des activités de production de biens ou de prestations de service donnant lieu à paiement de prix.

Les Garages Administratifs disposaient, à cette époque, de leurs propres stations chargées de la distribution de carburant contre remise de ticket d'essence. Il va sans dire que ce système s'est avéré lourd et peu sécurisant dans la mesure où le nombre de stations de distribution disponible était insuffisant et la gestion des tickets sujette à de nombreux abus.

C'est ce qui a amené le Ministère chargé des Finances à adopter, dans un deuxième temps, un nouveau système d'approvisionnement en carburants. Ainsi, à compter du 1er Juin 1983, la distribution de carburants et lubrifiants aux véhicules administratifs a été assurée par les stations SOLIMA. Les chèques carburants et lubrifiants, communé-

ment appelés CCAL, ont été créés, à cet effet, en guise de moyen d'échange.

La troisième période correspond à la privatisation de la Société d'Etat SOLIMA et la reprise des activités de distribution pétrolière par quatre compagnies privées : SHELL, JOVENNA, TOTAL MADAGASIKARA et GALANA. Si les Sociétés ont changé, le mécanisme d'approvisionnement par le biais des CCAL est demeuré le même à ce jour.

#### MÉCANISME D'APPROVISIONNEMENT ACTUEL

L'achat de carburants et lubrifiants par les Services Administratifs suit la procédure normale d'exécution budgétaire. Le mandatement s'effectue au nom d'un dépositaire comptable régulièrement nommé à cet effet. C'est entre les mains de ce dernier que le poste comptable du Trésor émetteur délivre les CCAL.

Les CCAL sont, par la suite, remis aux utilisateurs de véhicule administratif pour leur permettre de s'approvisionner en carburant et lubrifiant.

Les CCAL reçus en échange sont centralisés, traités et transmis par chaque compagnie pétrolière auprès du poste comptable payeur, appuyés des factures aux fins de règlement.

Comme tous les dossiers de dépenses transmis au Trésor Public, ce dernier est tenu d'effectuer les contrôles réglementaires requis tels que l'exactitude des calculs de liquidation, la régularité des CCAL présentés... avant de procéder soit au règlement soit au rejet des dossiers.

#### IMPACTS DES DÉPENSES EN CARBURANT ET LUBRIFIANTS SUR LA VIE QUOTIDIENNE

Il est indéniable que les dépenses en carburants et lubrifiants constituent des dépenses stratégiques pour l'Administration. Le défaut d'approvisionnement en carburants et lubrifiants des véhicules de patrouille de police, des camions des sapeurs-pompiers ou des voitures, des ambulances, des groupes électrogènes au niveau des hôpitaux, risque d'avoir des impacts im-

médiats, entre autres, en matière de sécurité des biens et des personnes, d'hygiène ou de santé publique...

En raison de son caractère stratégique, la maîtrise de tous les aspects du système d'approvisionnement est primordiale. Avant tout, cela suppose une estimation précise des besoins en fonction des missions assignées au service. Une surévaluation des crédits de carburants et lubrifiants constitue une source de gaspillage des ressources. En revanche, des crédits sous-évalués peuvent amener à une suspension d'activités en cours d'année.

Sur le plan logistique, ce sont plutôt les services du Trésor qui sont les premiers concernés dans la mesure où la gestion et l'émission des chèques leur incombent. Pour avoir une idée de l'importance en volume des CCAL gérés par le Trésor Public, ce denier a commandé auprès de l'Imprimerie Nationale des CCAL d'une valeur totale de **78,2 milliards MGA** en 2009 contre **73,4 milliards MGA** en 2010.

L'approvisionnement annuel en CCAL de la Recette Générale d'Antananarivo (RGA) représente, à lui seul, plus de 70% des commandes effectuées. Les risques majeurs de rupture de stock de CCAL impactant sur le fonctionnement normal de l'Administration peuvent être liés soit à la défaillance de l'Imprimerie Nationale en charge de l'impression des chèques, soit en l'absence de moyens d'acheminement rapide des chèques auprès des Trésoreries Générales et Trésoreries Principales implantées dans les zones difficiles d'accès.

#### PLUS DE 70 MILLIARDS MGA EN 2010

Les factures présentées par les compagnies pétrolières pour paiement au niveau du Trésor Public s'élèvent à plus de **74,2 milliards MGA** en 2010 dont près de **72,1 milliards MGA** ont fait l'objet de règlement effectif, soit un taux d'apurement de 97,1%. Ces chiffres illustrent les efforts déployés par le Trésor pour régler les dépenses en carburants et lubrifiants de l'Administration vis-à-vis des compagnies pétrolières.

Malgré ces efforts, des problèmes

subsistent. En premier lieu, les sociétés de distribution pétrolière invoquent la lourdeur du traitement des CCAL à leur niveau. Elles déplorent également les délais de paiement assez longs au niveau de certains postes comptables. Sur ce point, il importe de se rappeler qu'au niveau d'Antananarivo, le stock de CCAL géré par la RGA équivaut à plus de la moitié des approvisionnements totaux annuels de tous les postes comptables du Trésor.

Par ailleurs, il y a les rejets de factures initiés par les Trésoreries Générales/Principales. A ce sujet, les 3% de factures non réglées en 2010 représentent des opérations en cours (en instance de virement, en cours de vérification), des dépenses rejetées pour divers motifs dont l'existence de faux CCAL. Le Trésor Public n'a cessé de renforcer la sécurité des CCAL. Malgré tout, les tentatives de fraudes ou de falsification demeurent toujours d'actualité. A cela s'ajoute différentes raisons : possibilité de « fuite » des procédés d'impression, manque de vigilance des pompistes lors des vérifications des CCAL, utilisation de matériels d'impression perfectionnés par les faussaires, la valeur faciale de plus en plus grande des CCAL augmentant d'autant plus les risques de fraude.

#### PERSPECTIVES

A très court terme, le Trésor Public prévoit de mettre en circulation vers le mois de Mars 2011 une nouvelle formule de CCAL comportant de nouveaux éléments de sécurité de manière à prévenir les tentatives de faux et usage de faux.

A court terme, deux moyens de paiement seront utilisés en parallèle à partir de cette année 2011 : le CCAL habituel lequel ne peut être supprimé totalement pour de nombreuses raisons et la carte de paiement électronique applicable au niveau de quelques Ministères pilotes.

A moyen terme, l'extension de la carte de paiement électronique à l'ensemble des Ministères et Institutions est prévue au cas où les résultats de l'expérience au niveau des entités pilotes s'avèrent positifs.

## GÉNÉRALITÉS

## Faites connaissance avec la Direction de la Dette Publique (DDP)

## HISTORIQUE

Depuis l'indépendance, la Banque Centrale de Madagascar (BCM), qui est l'agent financier de l'Etat, assumait des fonctions prépondérantes dans le traitement et le suivi de la dette publique tandis que les attributions de la Direction du Trésor à sa création, par le biais du Service de la Trésorerie (ST), se limitait à l'envoi des ordres de transfert à la BCM au profit de nos créanciers. En 1987, ce service a été transformé en Service des Relations Economiques Extérieures et de la Trésorerie (SREET). Quand la Direction du Trésor fut érigée en Direction Générale, le SREET devint une Direction dénommée Direction de la Dette Publique et des Opérations Financières (DDPOF) en 1992.

Après une étude effectuée par le FMI, l'assainissement de la situation financière de la BCM s'avère nécessaire. Aussi, une convention a-t-elle été signée en 1992 entre le Ministère des Finances et la BCM afin de permettre la séparation des comptes de la BCM de toutes les opérations revenant au Trésor Public. Cette convention de 1992 prévoit le transfert de certaines fonctions de la BCM au Ministère des Finances, en l'occurrence le traitement et le suivi de la dette publique extérieure. Mais eu égard à l'insuffisance de moyens matériels et à la nécessité de formation approfondie de son personnel, la division des fonctions entre les deux institutions a été établie.

Deux institutions sont ainsi responsables de la gestion de la dette publique extérieure à Madagascar : (i) le Ministère des Finances, à travers l'actuelle Direction de la Dette Publique (DDP) au sein de la Direction Générale du Trésor et (ii) la Banque Centrale de Madagascar (BCM), à travers la Direction de la Dette Extérieure (DDE) dénommée

auparavant Direction des Services Etrangers et de la Dette Extérieure. La DDP gère les dossiers des prêts initiaux, notamment ceux des organismes multilatéraux, tandis que la DDE est le gestionnaire des dossiers des prêts réaménagés envers les créanciers du Club de Paris et des prêts des créanciers commerciaux.

La DDP, suivant le Décret n° 2002-1177 du 07 Octobre 2002 fixant les attributions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ainsi que l'organisation générale de son Ministère, comprend trois services à savoir le Service du Suivi des Emprunts Extérieurs, le Service de la Gestion de la Dette Publique et le Service des Interventions Financières de l'Etat.



Le populaire «Chef RAJ» en pleine discussion

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La DDP a pour mission principale d'assurer le suivi de l'endettement extérieur de Madagascar, de sa négociation jusqu'à son remboursement, ainsi que son éventuelle rétrocession aux sociétés ou sociétés d'Etat.

C'est ainsi que la DDP prend part aux négociations bilatérales ou multilatérales de prêts ou de dons contractés par le Gouvernement avec les partenaires financiers ou autres bailleurs de fonds internationaux et les Ministères techniques concernés. D'autre part, en collaboration avec la BCM, la DDP s'occupe de la gestion de

la base de données sur la dette publique extérieure, à des fins statistiques et analytiques, en vue notamment du maintien de la soutenabilité de la dette. De plus, la DDP prend en charge la prévision et le paiement du service de la dette ainsi que sa régularisation comptable. La DDP collabore également aux négociations en matière de restructuration de la dette et assure le suivi du programme au titre des Initiatives d'allègement de la dette. Par ailleurs, elle se charge de la gestion des prêts, des avances et emprunts rétrocédés aux sociétés d'Etat. Enfin, elle participe, avec la Direction Générale du Trésor, aux Assemblées Générales des Organismes Internationaux en l'occurrence la Banque Africaine

## PLAN D'ACTION

Dans cette optique, la modernisation de l'outil informatique de gestion et d'analyse de la dette par l'acquisition de la dernière version du logiciel « Système de Gestion et d'Analyse de la Dette, SYGADE » s'avère nécessaire pour l'analyse de la soutenabilité de la dette permettant la prise de décision des autorités supérieures dans la gestion des Finances Publiques. Cette acquisition est prévue dans le Plan de Travail Annuel de la Direction Générale du Trésor au titre de l'exercice en cours.

Dans le cadre du traitement égalitaire de la dette, la DDP envisage de finaliser les deux derniers Accords d'allègement de la dette restants (Angola et Algérie) au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE).

Par ailleurs, l'amélioration du processus de recouvrement des créances non fiscales, et le renforcement du suivi des projets par le biais de descentes sur terrain effectuées par des agents de la DDP constituent également les initiatives prioritaires de la direction

## RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS OU ENTITÉS

Dans le cadre du suivi des emprunts extérieurs, la Direction travaille en collaboration avec de nombreuses institutions dont : (i) la Primature pour la prise en charge des dossiers relatifs au Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de financement et l'inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, (ii) les Ministères de tutelle technique des projets pour la réalisation de certaines conditions relatives à la mise en vigueur de l'Accord de financement et du suivi de la mise en œuvre des projets, (iii) la Banque Centrale de Madagascar pour la déclaration du nouveau prêt, (iv) le Parlement pour la discussion

et éventuellement l'approbation dudit Projet de Loi, (v) la Haute Cour Constitutionnelle pour le contrôle de la constitutionnalité de la Loi avant sa promulgation par la Présidence, (vi) le Ministère de la Justice pour le Mémoire juridique.

En outre, elle est surtout en relation permanente avec les Bailleurs de fonds et les Unités d'Exécution du Projet dans le cadre de la réalisation et du suivi des projets.

En matière de comptabilité, la DDP, en tant qu'ordonnateur, travaille également avec l'Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique (ACCTDP), comptable assignataire, dans le cadre de la régularisation comptable des décaissements, du remboursement de la dette et du recouvrement du capital des recettes non fiscales.

Dans le cadre de la mission de coordination des actions de recouvrement des recettes non fiscales diverses, la DDP travaille en étroite collaboration



L'équipe de la DDP lors de la cérémonie de présentation de voeux 2011

avec les autres départements du Trésor dont (i) la Recette Générale d'Antananarivo pour le recouvrement des intérêts de ces recettes non fiscales, (ii) le Service de la Gestion des Aides Bilatérales pour la transmission des situations de recouvrement des Fonds de Contrevaieur.

Concernant la situation financière des sociétés débitrices des avances, prêts directs et reprêts, la DDP se réfère aux renseignements fournis par la Direction de la Régulation du Secteur Financier et du Portefeuille (DRSFP). De plus,

la Direction travaille de concert avec le Service de la Coordination Nationale de la Microfinance pour les rétrocessions au profit des institutions financières dont l'objet concerne entre autres, le financement des exploitations agricoles.

Quant au traitement des affaires contentieuses en l'occurrence le non remboursement des avances, prêts directs et reprêts octroyés autrefois par le Trésor, la Direction collabore avec la Cellule Juridique du Bureau d'Appui de la Direction Générale du Trésor.

En dernier lieu, la DDP assure en collaboration avec la Direction de la Dette Extérieure de la Banque Centrale de Madagascar la gestion de la dette publique extérieure. Les relations de travail qui s'établissent entre la DDP et chaque créancier bilatéral et/ou multilatéral se traduisent par une communication permanente. Elles se manifestent surtout par des échanges de correspondances, d'informations et de données concernant la dette publique extérieure.

En conclusion, le Trésor Public ne ménage pas ses efforts pour améliorer la gestion de la dette. La pertinence de l'affectation de la dette contractée et la modernisation des outils de travail à la disposition de la Direction vont dans ce sens. L'implication accrue du personnel de la DDP dans les tâches qui lui incombent confirme cette volonté d'accomplir la mission confiée à la Direction et d'atteindre les objectifs fixés.

▲ Volatantely RANDRIANJANAKA  
Ioby RASAMIRAVAKA

## Dettes de Madagascar depuis l'Indépendance

- **1961 :** début de l'endettement auprès de l'organisme français de coopération pour financer des projets à caractère social (amélioration de l'habitat).
- **1977 :** volume de nouveaux emprunts extérieurs estimé relativement faible, soit 87,2 mios DTS (cf. définitions des termes usuels).
- **1978-1980 :** adoption d'une politique d'investissement à outrance conduisant à des emprunts extérieurs auprès des gouvernements et organismes publics des ex-pays de l'Est pour l'achat de matériels et de biens d'équipements.
- **1980 :**
  - apparition des problèmes de paiements extérieurs, d'où l'obtention des prêts d'aide à la Balance de Paiements auprès du FMI et Autres Crédeurs Officiels tels que les Fonds Arabes ;
  - politique extérieure appuyée par des programmes d'ajustement avec le FMI et la BIRD permettant de bénéficier de financements divers.
- **1981 :** augmentation de l'encours de la dette extérieure, résultant des nouveaux débloquages et des effets « boule de neige » des rééchelonnements de la dette
- **1981-1990 :** renégociation de la dette sept fois devant le Club de Paris (cf. définitions des termes usuels) et quatre fois devant le Club de Londres (cf. définitions des termes usuels).
- **1991-1996 :** accumulation importante d'arriérés de paiements extérieurs due à l'absence d'accord de réaménagement de la dette suite à la crise.
- **1997 :** 8ème Club de Paris en Mars 1997 permettant une relance de la croissance économique
- **2000 :**
  - éligibilité de Madagascar à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE).
  - Atteinte du « Point de Décision » en Décembre 2000 (cf. définitions des termes usuels).
- **2001 :** 9ème Club de Paris en Mars 2001 matérialisant la participation des créanciers membres du Club de Paris à l'allègement intérimaire de la dette.
- **2004 :**
  - atteinte du « Point d'achèvement » en Octobre 2004 (cf. définitions des termes usuels).
  - 10ème Club de Paris en Novembre 2004: annulation totale de l'encours de la dette (cf. définitions des termes usuels) au 01/10/2004, s'élevant à 1452 mios USD (2 960 mds MGA).
- **2005 :**
  - Madagascar déclarée éligible à l'Initiative à l'Allègement de la Dette Multilatérale : annulation totale du stock de la dette vis-à-vis de la Banque Mondiale, du FMI, et du Fonds Africain pour le Développement (FAD), d'un montant total de 2 370 mios USD (5 118 mds MGA)
  - Dette ramenée à un niveau soutenable suite à ces deux initiatives
- **2010 :** encours de la dette publique extérieure à Fin Juin 2010 s'élevant à 1 959,31 mios USD (4 417 mds MGA).

## GÉNÉRALITÉS

## Définitions des termes usuels

- ◆ **Arrières de paiements extérieurs :** échéances en principal et en intérêts échues et non payées.
- ◆ **Avances :** concours financiers accordés à court terme par le Trésor Public aux Sociétés à participation financière de l'Etat qui éprouvent des besoins de trésorerie, concrétisés par l'établissement d'une Convention d'Avance signée entre le Trésor Public et la Société bénéficiaire
- ◆ **Club de Londres :** groupe informel de banques commerciales qui se réunissent pour définir une approche commune au rééchelonnement de la dette contractée envers un pays par les banques commerciales.
- ◆ **Club de Paris :** groupe informel des créanciers membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Ils se réunissent régulièrement à Paris et rencontrent les pays débiteurs afin de convenir ensemble de la restructuration de leur dette.
- ◆ **Dette extérieure publique :** dette contractée par le secteur public ou bénéficiant de sa garantie auprès des non résidents, remboursables en devises ou en biens et services.
- ◆ **Dette non soutenable :** Valeur Actualisée Nette de la dette rapportée aux exportations supérieure à 150 %.
- ◆ **Droits de Tirages Spéciaux (DTS) :** unité de compte créée en 1969 par le Fonds Monétaire International pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables.
- ◆ **Point d'achèvement :** date précise à laquelle la communauté internationale s'engage à fournir, dans le cadre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés, un allègement de la dette suffisant pour permettre au pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable.
- ◆ **Point de Décision :** date à laquelle les conseils d'administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale décident de l'éligibilité d'un pays au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés. Le pays éligible bénéficie alors d'un allègement du service de la dette de la part des pays membres de Club de Paris et de certains organismes multilatéraux.
- ◆ **Prêts directs :** concours financiers consentis pour une période de plus de deux ans par le Trésor Public aux Sociétés à participation financière de l'Etat et aux Organismes Publics à des fins d'investissement, concrétisés par l'établissement d'une Convention de Prêt signée entre le Trésor Public et la Société bénéficiaire.
- ◆ **Rééchelonnement :** système d'allègement de la dette pratiqué par les pays membres du Club de Paris. C'est un mécanisme selon lequel un certain pourcentage des échéances de la dette tombant au cours d'une période définie (*la période de consolidation*) fera l'objet de nouvelles conditions de remboursement ; ce qui permet au pays débiteur de bénéficier pendant une certaine période d'une réduction des charges des services de la dette.
- ◆ **Reprêts :** emprunts extérieurs rétrocedés par le Trésor Public à une société publique ou parapublique à des fins d'investissement, concrétisés par l'établissement d'un Accord de Prêt Subsidiaire signé entre le Trésor Public et la Société bénéficiaire.
- ◆ **Service de la dette :** montant des remboursements en capital (amortissement) et les charges en intérêts.
- ◆ **Stock (encours) de la dette :** montant des déboursements effectifs (tirages) diminués des remboursements en capital (principal), et augmentés des arriérés de paiements extérieurs. L'encours reflète l'endettement du pays.
- ◆ **Valeur Actualisée Nette de la dette :** somme de toutes les obligations futures du service de la dette (intérêts et principal) existante, actualisée au taux d'intérêt du marché.

## Quelques chiffres sur les financements extérieurs (\*)

Bailleurs	Nombre Projets en cours	Montant total alloué (en USD)	Montant cumulé des décaissements au 31 DEC 2010 (en USD)	Taux moyen de décaissement
BANQUE MONDIALE	18	875 940 000	651 276 788	74,35%
BAD	8	203 177 000	76 017 044	37,41%
FIDA	5	79 997 949	38 549 831	48,19%
BADEA	8	45 500 000	15 287 380	33,60%
FONDS KOWEITIEEN	2	22 000 000	9 475 840	43,07%
FONDS SAOUDIEN	1	8 500 000	0	0,00%
OFID	9	65 000 000	19 015 460	29,25%
COREE	1	14 120 000	0	0,00%
BEI	2	102 020 000	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>1 416 254 949</b>	<b>809 622 343</b>	<b>57,17%</b>

(\*) : Il s'agit ici des projets en cours financés sur emprunts extérieurs et de quelques dons gérés par la Direction de la Dette Publique (DDP)

## BANQUE MONDIALE

Projet d'Appui au Programme Environnemental (PE 3) - Don, Projet des Pôles Intégrés de Croissance (PIC), Second Projet Multisectoriel pour la Prévention du VIH SIDA/IST (PMPS 2), Deuxième Projet de Développement du Secteur privé (PDSP 2), Deuxième Projet de Bonne Gouvernance et de Développement Institutionnel (PGDI 2), Deuxième Projet de Nutrition Communautaire SEECALINE II, Projet d'urgence de sécurité alimentaire et de reconstruction, Fonds catalytique de l'Initiative Fast Track de l'Education pour Tous EFA/FTI - Don, Projet de Transport en Milieu Rural (PTMR), Projet d'Infrastructure de Communications, Projet d'Investissement dans les Infrastructures de Transport (APL3), Financement

additionnel pour le Projet d'Investissement dans les Infrastructures de Transport, Projet de Redressement et de Restructuration du Secteur de l'Eau et de l'Electricité, Multi Donor Trust Fund Grant for the « Extractive Industry Transparency Initiative » EITI, Projet de Gouvernance des Ressources Minérales (PGRM), Financement additionnel du Projet de Gouvernance des Ressources Minérales (PGRM), Bassins Versants - Périmètres Irrigués, Programme de Soutien au Développement Rural (PSDR), Programme de Soutien au Développement Rural, Financement Additionnel du Projet Microfinance, Projet d'Appui aux Services Financiers (PASEF) - Don

## GÉNÉRALITÉS

**BAD (Banque Africaine de Développement)**

Projet de Lutte contre les MST/SIDA (don), Projet Routier dans la Province de Toliara, Appui aux Communautés des Pêcheurs de Toliary, Projet de Réhabilitation du Périmètre du Bas Mangoky (Financement supplémentaire), Projet de Réhabilitation du Périmètre Irrigué de Manombo, Projet Alimentation en Eau Potable et Assainissement dans le Grand Sud (AEP), Programme d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural (PAEAR), Projet de Renforcement Institutionnel visant la Bonne Gouvernance (PRIBG –don)

**FIDA (Fonds International de Développement Agricole)**

Programme de Promotion de Revenus Ruraux (PPRR), Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky (PAD2M), Programme de Soutien aux Pôles de Micro-entreprises Rurales et aux Economies Régionales de M/car (PROSPERER), Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (AROPA), Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires à Madagascar (PARECAM-don)

**BAD (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique)**

Projet d'appui à l'enseignement général, Projet de reconstruction et de réhabilitation des écoles endommagées par le passage des cyclones, Projet de construction et d'équipement de l'INSCAE, Projet de reconstruction et de réhabilitation des ponts, Projet de Route Sambaina Faratsiho Soavinandiana, Projet de Réhabilitation des infrastructures de l'île Sainte Marie, Projet d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'Ambalavao et

de Manjakandriana, Projet du Troisième Groupe de la Centrale Hydroélectrique d'Andekaleka

**FONDS KOWEITIEN**

Projet d'Extension de la Centrale Hydroélectrique d'Andekaleka, Deuxième prêt relatif au financement du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale RN 6 (Bekoratsaka Boriziny)

**FONDS SAOUDIEN**

Projet de Route Sambaina Faratsiho Soavinandiana,

**OFID (Fonds de l'OPEP pour le Développement International)**

Projet Education Primaire et Secondaire, Projet d'amélioration de l' Education, Projet de Contrôle de Maladies Transmissibles(VIH SIDA, IST, TUBERCULOSE), Programme de Promotion de Revenus Ruraux (PPRR), Projet de Réhabilitation de la Route dans la Province de Toliara, Projet de Réhabilitation des infrastructures de l'île Sainte Marie, Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N° 6 (Bekoratsaka Boriziny), Projet Centrale Hydroélectrique d'Andekaleka, Programme de Soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Économies Régionales de Madagascar (PROSPERER)

**COREE**

Projet Routier dans la Province de Toliara

**BEI (Banque Européenne d'Investissement)**

Projet Water II JIRAMA, Projet JIRAMA Andekaleka Hydro

## Procédure à suivre pour le financement des projets de développement

Les Projets de développement économique et/ou social mis en œuvre à Madagascar financés par des Bailleurs de fonds sont les fruits d'Accords de financement préalablement établis entre lesdits Bailleurs et l'Etat Malagasy.

Initialement, ces Accords de financement sont l'aboutissement de la volonté des Ministères de tutelle technique de concrétiser des projets de développement qui répondent aux engagements, aux stratégies et aux actions conduisant à une croissance économique rapide, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, les Ministères de tutelle

technique adressent des requêtes de financement au Ministère chargé des Finances. Il appartient à ce dernier d'adresser les dossiers de requêtes aux Bailleurs. En effet, selon les dispositions de l' Article 36 de la Loi Organique sur les Lois de Finances, le Ministre chargé des Finances est le seul habilité à contracter des emprunts au nom de l'Etat.

Lorsque les Bailleurs acceptent de financer le projet, les représentants des Ministères de tutelle technique et du Ministère chargé des Finances, en l'occurrence la Direction de la Dette Publique procèdent à la négociation des Accords de financement aussi bien

sur le fond que sur la forme.

Après accord des deux parties, s'ensuit la signature de l'Accord de financement. Pour que l'Accord de financement puisse entrer en force ou en vigueur, la ratification par le Parlement est obligatoire avant la promulgation et la publication de la loi y afférente.

La Direction de la Dette Publique se charge d'adresser aux Bailleurs tous les documents requis pour la mise en vigueur de l'Accord de financement. Il appartient ensuite aux Bailleurs d'examiner les documents requis avant de déclarer officiellement la mise en vigueur de l'Accord de financement.

Il est à noter que dans l'Accord de financement, il y a des articles définissant les procédures de décaissement, les procédures de passation de marché et surtout les obligations des Parties à savoir le Bénéficiaire, l'Organisme d'Exécution du Projet et les Bailleurs de fonds. Ces obligations concernent le suivi évaluation du projet, le système de gestion

financière, les rapports financier et d'audit, les missions de supervision du projet.

Quant aux décaissements des fonds ou tirages, ce n'est qu'après la mise en vigueur de l'Accord de financement qu'ils pourraient avoir lieu. A cet effet, les Cellules d'Exécution des Projets présentent les demandes de paiement à la DDP au fur et à mesure de la réalisation des activités prévues du projet. Ainsi, la DDP est chargée d'examiner et de vérifier la conformité desdites demandes de fonds avant de les adresser aux Bailleurs aux fins de règlement.

▲ Mbolatiana RAJAONARIVELO



L'équipe du Service du Suivi des Emprunts Extérieurs

### CONTACT DE LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

#### Adresse :

Ex-Immeuble Negresky

41, Rue Ranavalona

Ambatonakanga

ANTANANARIVO 101

E.mail : tresorddp@yahoo.fr

tresorddp@mefb.gov.mg

Tél. 034 07 620 16/17/18

ACTUALITÉS

# Fankasitrahana ireo nandeha nisotro ronono

**N**ankasitrahana manokana sy notolorana fanomezana ireo zokiolona 43 nandeha nisotro ronono tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana tamin'ny taona 2010. Nandritra ny lanonana fifampiarahabana tratra ny taona teny amin'ny Espace A&C Ivato no nanatanterahana izany tamin'ny 22 Janoary 2011. Tao anatin'ny fifaliana sy firaisan-kina tanteraka no nentin'ny mpiasa rehetra nanamarika izany fotoan-dehibe izany.



Ny komity mpikarakara sy nandrindra



Ny Trésor ka manja an !



Ireo mpiasa nandeha nisotro ronono...



... notolorana fanomezana



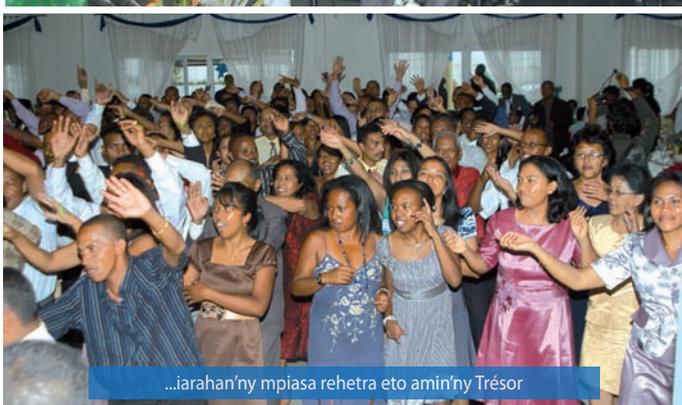
Rtoa SG, zanaka am-pielezan'ny Trésor manolotra mari-pankasitrahana



Ireo nanafana ny lanonana



Ambiansa foana ny fety...



...iarahan'ny mpiasa rehetra eto amin'ny Trésor

## ACTUALITÉS

## Ny anaran'ireo mpiasa 43 nandeha nisotro ronono ny taona 2010

Noms et Prénoms	Corps	Direction	Nombre d'Années de Service
VELOSON Jean Stas	Comptable du Trésor	PP Ambato Boeni	31 ans et 5 mois
RANDRIATSILAFY Boniface	Agent Détaché	PP Ambilobe	38 ans et 11 mois
RADAFINE Diné	Agent Détaché	PP Andapa	29 ans et 11 mois
RAZAFINDRAHANTA Paulette Zoé	Encadreur	TG Tolagnaro	35 ans et 2 mois
ROGATIEN	Employé de Service	TG Mahajanga	27 ans et 10 mois
RAKOTONIAINA Solo	Employé de Service	PP Bekily	29 ans et 7 mois
TSILA Alexandre	Employé d'Administration	PP Midongy du Sud	29 ans et 9 mois
IMBEA	Comptable du Trésor	PP Vohémar	31 ans et 10 mois
RAZANANAIVO Louise	Adj. Tech. de Coop.	DRSFP Mahajanga	32 ans et 8 mois
THOMAS	Adj. Tech. de Coop.	DRSFP Mahajanga	36 ans et 9 mois
RAKOTOZAFY	Employé d'Administration	PP Ifanadiana	30 ans et 7 mois
ANDRIANARISOA Nirina James	Comptable du Trésor	PP Antanifotsy	30 ans et 7 mois
RABESON Joseph Emmanuel	Contrôleur du Trésor	PGA	37 ans et 8 mois
RAKOTOMALALA Gaston Désiré Jean	Comptable du Trésor	AC OFNAC	35 ans et 2 mois
RAZANAMAVO Céline	Comptable du Trésor	TG Mahajanga	25 ans et 6 mois
RAKOTOMANDIMBY Nicomède	Employé de Service	PP Anosipatrana	30 ans et 7 mois
RALAIARIDIMBY Edmond	Adj. Tech. de Coop.	DRSFP Antsiranana	36 ans
RAZAKAMILA Paul	Adjoint d'Administration	PP Soanierana Ivongo	34 ans et 8 mois
RAVELONARIVOARIMANANA	Tech. Sup	DCP	30 ans et 8 mois
RAVAOARISOA Julia Alice	Contrôleur du Trésor	TG Antsirabe	37 ans et 10 mois
RAKOTONIRINA Jean Narivony	Percepteur des Finances	PP Ambalavao	35 ans et 11 mois
RATOANDROMANANA Landiarisoa	Contrôleur du Trésor	SGAB	22 ans et 8 mois
RANDRIAMBOLOLONA	Contrôleur du Trésor	AC CNELA	36 ans et 1 mois
BATRABAY Jean	Employé de Service	TG Toliary	27 ans et 8 mois
RAZAFINDRALAOVAMAROLAHY Arthur	Assistant d'Administration	TG Antsirabe	34 ans et 9 mois
TRANDRY Randrianasolo Ezéchiél	Contrôleur du Trésor	TG Manakara	24 ans
RAMAROJOHN Lydia Marie Antonio	Comptable du Trésor	PP Betafo	34 ans et 9 mois
SABOTSY Rémi	Employé de service	PP Antanambao Manampotsy	26 ans et 4 mois
RANDRIAMAHEFASOA William	Contrôleur du Trésor	PP Ambohidratrimo	32 ans et 4 mois
RAKOTOVOLOLONA Maurice	Employé d'Administration	PP Anjozorobe	29 ans et 1 mois
RALALANIRAINY Angèle	Contrôleur du Trésor	AC OTTAWA	35 ans et 2 mois
RAZAFINTSALAMA Marie Rachel	Inspecteur du trésor	DRSFP	26 ans
RASOLONJATOVO Gilbert	Employé de Service	PP Arivonimamo	38 ans et 2 mois
RASOAMAMPIANINA Fanja Volampeno	Comptable du Trésor	RGA	33 ans
RASOARIMINO Georgette	Adj. Tech. de Coop.	TG Toamasina	33 ans et 3 mois
TIDAHY Jean Claude	Réalisateur	TG Antsohihy	36 ans et 10 mois
RAZAFIMAZAVA Philémon	Contrôleur du Trésor	PGA	32 ans et 7 mois
RAMANOARAY Helson Lalao	Contrôleur du Trésor	DRSFP	37 ans et 9 mois
RAKOTONIAIVO Richard	Employé de Service	PP Ambatolampy	29 ans et 9 mois
RABOTOVAO Jean-Baptiste	Comptable du Trésor	TG Toamasina	33 ans et 6 mois
RAJAONARIVELO Joé René	Agent Détaché	PP Ankadifotsy	34 ans et 1 mois
MANARINJARA Justin	Contrôleur du Trésor	AC Washington	34 ans et 11 mois
RALEVA Louis Joachin	Agent Technique de Coop.	TG Toamasina	32 ans et 7 mois

Ny Foibem-pitondran'ny Tahirim-bolam-panjakana dia mankasitraka sy misaotra ary mitso-drano azy ireo noho ny zava-bitany.

## ACTUALITÉS

## PGA-RGA : Présentation officielle des nouveaux responsables

Les cérémonies de remerciement du Payeur Général sortant et de présentation officielle du nouveau locataire de la Paierie Générale d'Antananarivo et de la première



De G. à D. : Le PGA sortant, le nouveau PGA et la nouvelle RGA

dame de la Recette Générale d'Antananarivo se sont tenues à Mandrosoa Ivato.

### UNE JOYEUSE CÉRÉMONIE DE PRISE DE POUVOIRS

A l'occasion de la prise de pouvoirs

respective du nouveau Payeur Général d'Antananarivo, en la personne de Monsieur Herivelo ANDRIAMANGA, et du Nouveau Receveur Général d'Antananarivo, Madame HERY Manantenasoa Micheline, une cérémonie de présentation officielle a été organisée à l'Akany Soa Fonenako Mandrosoa Ivato, le 14 janvier dernier. Ce rendez-vous pas comme les autres a réuni tous les agents du réseau comptable à Analamanga car c'était aussi l'occasion pour tout le personnel de la Direction de la Comptabilité Publique de se retrouver et de se présenter des vœux pour le Nouvel An. Comme le nouveau Payeur Général a été l'ancien locataire de la Recette Générale, et que la nouvelle dame de la Recette Générale n'est autre que son premier fondé de pouvoirs, les rituels de présentation officielle se sont déroulés dans une atmosphère très conviviale. S'est également tenue à cette occasion la cérémonie d'adieu à Monsieur RAKOTONIRAINY Jean Pascal, Payeur Général sortant, pour son

départ à la retraite à partir du mois de février 2011. Il est rappeler que Monsieur RAKOTONIRAINY Jean Pascal a occupé diverses fonctions de responsabilité au sein du Trésor Public durant sa carrière professionnelle. Entre autres, il a déjà été Directeur des Opérations Financières, Trésorier Général de Diégo et de Tuléar avant son affectation à la PGA.

### UNE AMBIANCE CONVIVIALE

Cette cérémonie de présentation officielle des nouveaux locataires de la PGA et de la RGA s'est déroulée dans une ambiance très festive et conviviale puisque de magnifiques

chorégraphies, des mouvements d'ensemble, des « à la queue leu-leu » sans fin ont incontestablement rendu le moment inoubliable. Les prestations qui se sont succédées témoignent l'unité des services du Trésor dans la pluralité et manifesté la diversité des activités ainsi que du renforcement de la cohésion du groupe. La cérémonie s'est ainsi terminée sous une couleur chaleureuse. L'espoir est que l'année nouvelle développera d'autant plus l'esprit d'équipe qui s'est créé et raffermira davantage la cohésion et la solidarité au sein du Trésor Public.

▲ Hanitra RANDRIANIRINA



un au revoir au PGA sortant...

## Le Ministre félicite les agents du MFB

La cérémonie de présentation de vœux du Ministère des Finances et du Budget s'est tenue au Centre de Conférence International Ivato le 21 janvier dernier. Le Ministre Hery Rajaonarimampianina a saisi l'occasion pour remercier tous les

agents du Ministère pour les efforts fournis durant l'année 2010, entre autres la performance en matière de recettes, la maîtrise de la gestion de la Trésorerie, la confection de la Loi de Finances Rectificative 2010 et de la Loi de Finances 2011.



Le Staff du Ministère des Finances et du Budget



Les Directeurs et le personnel du Ministère des Finances et du Budget

Le Ministre des Finances et du Budget a tenu à préciser que l'année 2011 sera marquée par la fin de la Transition avec l'organisation de différentes élections et l'instauration effective

de la IV<sup>e</sup> République. Il a encouragé le personnel du Ministère à poursuivre les actions déjà entreprises en vue d'un meilleur résultat.

▲ Rivolala RANDRIANARIFIDY

## ACTUALITÉS

# Exécution du budget 2011

## Haro sur les irrégularités sous toutes les formes

Le Ministère des Finances et du Budget a organisé trois jours durant, du 18 au 20 Janvier 2011, à la salle de conférence du Ministère de l'Economie et de l'Industrie à Anosy, des séances de formation sur la Circulaire d'exécution budgétaire 2011 à l'intention des responsables centraux de tous les Ministères et Institutions (*Coordonnateurs de Programmes, Responsables de Programmes, Directeurs Administratifs et Financiers, Ordonnateurs secondaires...*)

Lors de son allocution d'ouverture, Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, représentant à cette occasion Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, a d'emblée prôné l'austérité et le respect des textes en vigueur en matière d'exécution budgétaire. Parmi les interventions qui s'ensuivent, il convient de noter celle de Monsieur ROBIMANANA Rivomanantsoa Orlando, Directeur Général du Trésor. La présentation a été axée autour de sept points principaux.

### GESTION DES COMPTES DE DÉPÔT

Constat a été fait de la prolifération durant les dix dernières années des comptes de dépôt destinés à recevoir les versements globaux de crédit des Ministères et Institutions. A ce titre, il a été réitéré que l'autorisation d'ouverture de compte de dépôt découle de la règle de l'unité de caisse et de trésorerie obligeant les organismes publics tels que les collectivités décentralisées, les Etablissements publics à déposer la totalité de leurs fonds au Trésor.

Ainsi, hormis les cas régulièrement autorisés par les textes en vigueur, toute procédure de versement global de crédit dans des comptes de dépôt est formellement interdite. Cela constitue, en effet, une entorse à l'orthodoxie budgétaire

et financière dans la mesure où le principe d'annualité budgétaire n'est plus respecté tout autant que la règle de la spécialité des crédits.

Pour avoir une idée de l'importance en volume des opérations retracées sur ces comptes de dépôt au Trésor, près de **120 milliards MGA** de dépenses ont été payées par le biais des comptes de dépôt en 2009.

### TRANSPORT AÉRIEN

Le Directeur Général du Trésor déplore l'accumulation des arriérés de l'Administration publique vis-à-vis de la compagnie aérienne nationale AIR MADAGASCAR, lesquels s'élèvent à 8 milliards MGA à ce jour. Sans parler des passe-droits et autres « interventions » préjudiciables aux intérêts de la Société Nationale, cette situation fâcheuse s'explique en grande partie par le fait qu'AIR MADAGASCAR est la seule compagnie qui est tenue d'accepter comme mode de règlement le BST ou Bon Spécial de Transport. Les autres compagnies aériennes telles qu'AIR FRANCE exigent un paiement cash de la part de tout organisme public recourant à leur service. Ainsi, si AIR FRANCE est payé rubis sur ongle et n'a pratiquement pas de créance arriérée envers l'Administration, AIR MADAGASCAR croule sous les impayés de l'administration.

Afin de résoudre les difficultés rencontrées par la compagnie aérienne nationale, la Circulaire d'exécution budgétaire 2011 prescrit désormais la mise en place de caisse d'avance pour permettre le paiement direct des dépenses de transport aérien.

### CHÈQUE CARBURANT ET LUBRIFIANT (CCAL)

La séance de formation a été une occasion de rappeler aux participants que les CCAL demeurent actuellement le seul moyen

d'échange régulièrement prévu par les textes pour s'approvisionner en carburant et lubrifiant auprès des stations service.

Ce rappel à l'ordre fait suite à la constatation de l'utilisation par certains Ministères et Institutions de cartes de paiement électroniques au lieu de CCAL. Il s'agit, en effet, d'une pratique qui n'est pas encore réglementée, donc susceptible d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables du Trésor chargés du paiement des dépenses en cause.

Les réflexions engagées au sein des services du Trésor en vue de la mise en œuvre d'un système de paiement des dépenses de carburant et lubrifiant par carte électronique font ressortir deux problèmes de fonds : la délimitation de la notion de « service fait » dans le cadre de la procédure d'achat par carte et la traçabilité des transactions.

Dans tous les cas, le Directeur Général du Trésor a confirmé la mise en place, pour compter de 2011, du projet d'achat de carburant et lubrifiant par carte électronique au niveau de quelques Ministères pilotes, parallèlement à l'utilisation des CCAL.

### RÉQUISITION DE PAIEMENT

Le DGT a entre autre attiré l'attention des participants sur une certaine tendance à l'application abusive de la procédure de réquisition de paiement, surtout en fin de gestion budgétaire. Afin d'éviter l'annulation des crédits en fin d'année, pour des motifs d'urgence ou dans l'impossibilité de régulariser des dossiers de mandatement comportant des irrégularités, des ordonnateurs ne s'embarrassent point de scrupules en faisant recours systématiquement à la procédure de réquisition de paiement.

Il faut pourtant noter que d'une part, les dépenses payées sur réqui-



sition engagent leur responsabilité tout en dégageant celle du comptable public. D'autre part, la procédure de réquisition devrait revêtir un caractère occasionnel mais non permanent dans la mesure où elle ne peut être envisagée qu'en cas seulement d'incident de paiement donnant lieu à un rejet de la part du comptable.

Le Directeur Général du Trésor a mis, au sens propre, les ordonnateurs présents face à leur responsabilité en évoquant les sanctions qu'ils risquent d'encourir lors des vérifications ultérieures effectuées par les organes de contrôle tels que la Cour des Comptes.

### CONTRÔLE DE RÉGULARITÉ

Au regard des textes définissant les rôles et attributions des comptables tels que l'ordonnance n° 62-081 du 29 Septembre 1962 ou le Décret n° 2005-003 du 24 Janvier 2005, le contrôle de régularité incombant aux comptables publics porte sur des points déterminés. En matière de dépenses par exemple, il se rapporte à la qualité de l'ordonnateur, la disponibilité des fonds et des crédits, l'existence de certification de service fait...

A ces points de contrôle réglementaire sont venus s'ajouter plus tard d'autres objets supplémentaires

## ACTUALITÉS

## Exécution du budget 2011 Haro sur les irrégularités sous toutes les formes (suite)

de vérification non prévus par le référentiel juridique mais par de simples Circulaires, Instructions ou lettres ministérielles.

En raison des éventuelles confusions ou dilutions de responsabilité inhérentes à l'application des textes évoqués plus haut, le Directeur Général du Trésor a tenu à préciser que les comptables publics se limiteront désormais aux points de contrôle réglementaire.

Il appartient aux autres intervenants dans la chaîne d'exécution de la dépense de s'assurer que les autres points de vérification ont été respectés.

### TRAITEMENT DES DOSSIERS DE MANDATEMENT

Dans un contexte de crise, le Trésor Public s'est toujours acquitté de ses obligations en assurant le paiement régulier et dans les délais des soldes et pensions, des dettes publiques, en activant l'apurement des arriérés de l'Etat et le paiement des factures des fournisseurs.

Malgré les efforts menés dans ce sens, le Directeur Général du Trésor a pourtant dénoncé certains abus. Ainsi la Paierie Générale d'Antananarivo (PGA), a reçu pas moins de **11 490 mandats** représentant un montant total de **70 milliards MGA** en Décembre

2010 (12.000 mandats pour un montant total de 164,7 milliards MGA en Décembre 2009) contre



Les représentants des Ministères et des autres institutions

3000 à 4000 mandats par mois en cours d'année.

Les chiffres indiqués plus haut traduisent les difficultés rencontrées par le Trésor Public en matière de traitement des dossiers de dépenses.

Du fait que la PGA dispose de 10 agents chargés du visa des dossiers de mandatement, un agent au sein de ce poste comptable traite à lui seul **1140 mandats**.

La constatation de cette consommation effrénée de crédits au niveau des Institutions et Ministères en fin de gestion afin d'éviter leur annulation, reflète une insuffisance de maîtrise de la notion de

budget de programme et amène à supposer l'existence de surfacturation voire de facturation fictive.

### GESTION FINANCIÈRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Le Directeur Général du Trésor a exhorté les responsables des différents départements présents à veiller au respect des textes en vigueur par les Etablissements Publics, sous tutelle technique de leurs Ministères respectifs.

Il a révélé, à cet effet, qu'un certain nombre d'Etablissements ne figurent pas dans les deux catégories d'Etablissement (EPA et EPIC) définies par la loi ou ne sont pas en conformité avec le Décret fixant le statut-type des Etablissements Publics Nationaux.

### MISE EN PLACE DES TRÉSORERIES MINISTÉRIELLES

En dernier lieu, sensibilisation a été enfin faite en ce qui concerne le projet de mise en place de postes comptables du Trésor auprès des Ministères à partir de 2011. Ce projet a un triple objectifs : (i) décongestionner la PGA laquelle gère actuellement 80% des dépenses du Budget Général, (ii) améliorer les prestations rendues aux usagers des services du Trésor, et (iii) faciliter les relations de travail entre le Trésor Public et les Ministères et Institutions.

Il va de soi que la faisabilité du projet en cause dépend de la volonté de collaboration des Institutions et Ministères concernés. S'il appartient au Trésor Public en effet d'apporter les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement du poste comptable, c'est au Département d'implantation du service du Trésor qu'incombe la mise à disposition de locaux suffisants répondant aux normes requises par le Trésor, la prise en charge de certains coûts de fonctionnement du poste comptable.

Les Départements désireux de s'associer au projet peuvent, d'ores et déjà, contacter les services concernés au sein de la Direction Générale du Trésor.

▲ Tiana RAJAONARIVONY RAMANOEL

## AKON'NY TAOMBAOVAO

### Mananjary

Tontosa soa aman-tsara ny fifampiarahabana tratry ny taona 2011 tato amin'ny toeram-piasan'ny Trésorerie Principale Mananjary. Izany dia nontantrahina tamin'ny zoma hariva faha 21 Janoary lasa teo. Tamin'io andro io koa no natao ny famangiana ny sefo ka nanolorana azy ny solombodiakoho araka ny fomba efa mahazatra.



Ireo mpiara-miasa ao amin'ny Trésorerie Générale Mananjary

Marihina manokana moa fa tonga taty ry zareo avy tany amin'ny Perceptions Principales Ifanadiana sy Nosy Varika, ary nasaina manokana ihany koa ireo efa misotro ronono mbola eto antoerana.

Tena nilamina sy nahafinaritra ny fety ka afa-po ny mpiasa rehetra.

▲ Aimé Noé RANDRIANJANDRY

## ACTUALITÉS

## Le Directeur Général du Trésor invité de « Tosa-Kevitra » à la TVM

Monsieur Orlando RIVOMANANTSOA ROBIMANANA, Directeur Général du Trésor Public a été l'invité de l'émission « TOSA-KEVITRA » de la Télévision Malagasy le vendredi 14 janvier dernier. Ce fut l'occasion pour le Directeur Général du Trésor de parler aux téléspectateurs du rôle et des attributions de son département, de la hausse salariale annoncée par le Président de la Haute Autorité de la Transition ainsi que des mesures prises ces deux dernières années afin de pouvoir maîtriser la crise actuelle.

Les premiers mots du Directeur Général du Trésor sont des mots de présentation de ses meilleurs vœux et de remerciements à l'endroit de la TVM, pour cette invitation adressée au Trésor Public, la première selon ses souvenirs depuis une quinzaine d'années.

Et lui d'expliquer que le rôle du Trésor Public n'est pas limité aux seules opérations d'encaissement et de décaissement du Fonds public, son rôle consiste également à centraliser les recettes, à payer les dépenses, à gérer la trésorerie, à tenir et à produire la comptabilité des Organismes Publics dont l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et les établissements publics. Le Trésor assure aussi un rôle économique et financier important. Il est à noter que le Trésor constitue une des pièces maîtresses dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse des politiques économiques des



budgets publics. Le Trésor élabore à titre exclusif et analyse les tableaux des opérations financières de l'Etat ou les tableaux de bord de pilotage des finances publiques.

Par ailleurs, le Trésor gère la dette intérieure et extérieure de l'Etat

depuis sa phase d'étude et de négociation ainsi que les accords d'allègement ou d'annulation. Le Trésor assure la tutelle du secteur financier des Assurances et des banques et de la microfinance tout en s'occupant de la gestion du portefeuille et du suivi des



Le DG du Trésor au micro de Bertrand RANAIVOMANANA

participations financières de l'Etat dans les capitaux des entreprises. La coordination des aides bilatérales, la gestion des fonds de contrevaletur générés par ces aides ainsi que le suivi de toutes les opérations de changes liées aux opérations de commerce extérieur sont autant d'attributions qui relèvent également du Trésor Public a-t-il ajouté.

Au sujet de la hausse salariale des fonctionnaires prononcée par le Président de la HAT à la cérémonie de présentation des vœux au Palais d'Etat d'Iavoloha, le Directeur Général du Trésor a répondu que les détails et les calculs de cette hausse incombent à la Direction Générale du Budget au sein du Ministère des Finances et du Budget, le Trésor assumera ses responsabilités de paiement, seulement après mandatement.

Interrogé sur le montant du fonds qui existe en réalité dans la Caisse de l'Etat à l'heure actuelle, le Directeur Général du Trésor a été très explicite en révélant dans la transparence totale que cela varie selon la situation journalière. Le 15 du mois, cela peut atteindre

50 milliards MGA et plus à cause de la rentrée des différentes recettes, mais ce montant peut descendre jusqu'à moins de 1 milliard MGA des fois. « Vous savez que le Trésor Public enregistrait un manque à gagner de 980 milliards MGA en 2009, contre 490 milliards MGA en

Ensuite, il a cité les mesures prises pour que le Trésor Public a pu survivre jusqu'ici, malgré la crise. Il a énuméré entre autres, le renforcement du contrôle d'opportunité au niveau du Président de la HAT lui-même et du Trésor Public, le contrôle de régularité, la maîtrise de l'instrument des Bons de Trésor par Adjudication ou BTA, et la politique d'austérité, laquelle ne signifie guère zéro dépense, selon ses propres termes. Dans ce sens, le Trésor a élaboré des priorités dans lesquelles il s'est fixé quatre objectifs qui sont respectivement les suivants :

1°) la continuité des prestations au profit de ses usagers dont particulièrement les agents de l'Etat en service et retraités, les PME et PMI créancières de l'Etat, les grands investisseurs miniers et autres sociétés exportatrices et importatrices, les sociétés d'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les Institutions de la République, les départements ministériels, ainsi que les créanciers de l'Etat et autres.

2°) la sécurisation des fonds publics, des opérations et des agents du Trésor, les crises politiques favorisant les actes malveillants et les manœuvres frauduleuses ;

3°) le respect des engagements financiers de l'Etat tout en réduisant nos dettes extérieures notamment ;

4°) la stabilisation des grands équilibres macroéconomiques pour lesquels le Trésor joue un rôle important à l'instar d'autres départements de manière à amoindrir les effets négatifs de la crise.

Pour clore cet entretien télévisé, M. Orlando Rivomanantsoa ROBIMANANA a exhorté tout un chacun à un changement de mentalité dans le sens d'une meilleure orthodoxie financière pendant et après la crise qui sévit et qui perdure dans notre pays.

## VAHININTSIKA

## Louissette RAZANANAIVO

## 32 taona niasana tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana



**RAZANANAIVO Louissette, Adjoint Technique de Coopération, niasa tao amin'ny DRSFP Mahajanga, nisotro ronono nanomboka tamin'ny 01 Febroary 2010. Izy no vahinintsika. Toy izao ny resadresaka nifanaovan'ny gazety TAHIRY tamin'ny nandritra ny fisaorana sy fanaovam-beloma ireo zokiolona nandeha nisotro ronono, nandritra ny lanonana fifampiarahabana tratra ny taona tamin'ny 22 janoary 2011.**

**GT:** *Oviana ianao no nanomboka niasa tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana?*

**RL:** Tamin'ny 29 Jona 1977 no nidirako niasa voalohany tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana. Betsaka ny toerana efa nandalovako. Nisy ihany koa ny fotoana nandalovako tao amin'ny Ministeran'ny Fisintahan'ny fanjakana tamin'ireo orinasa

notantanany.

**GT:** *Raha fehezina dia inona no azonao amintinana ny zava-nisy tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana nandritra izay fotoana lavabe izay?*

**RL:** 32 taona sy 8 volana tokoa no naharetan'ny fotoana niasako tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana. Betsaka ny zava-nitranga nandritra izay fotoana izay. Maro ireo mpitondra sy mpitantana nifandimby, izay hitako avokoa. Teo amin'ny fanatanterahana ny asa indray dia betsaka ny fivoarana sy ny fanatsarana ara-pitaovana sy ny fotodrafitrasa. Nisongadina ny nampidirana tsikelikely ny fitaovana infôrmatika sy ny solosaina izay nanafaingana ny fanatanterahana ny asa.

**GT:** *Inona no zavatra tena nanamarika ny fotoana niasanao tato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana?*

**RL:** Izao lanonana fanaovam-beloma sy fanolorana mari-pankasitrahana ho anay izao no andro anisan'ny lehibe indrindra teo amin'ny fiainako. Tena sambatra aho. Mino aho fa tsy izaho irey no toy izany, fa ireo namako rehetra nandeha nisotro ronono. Voalohany teo amin'ny fiainako no nisy fanasana avy aty amin'ny

Foibem-pitondrana ka niantohana manontolo ny fivahinianako teto Antananarivo.

**GT:** *Ny fihetseham-ponao amin'izao fotoana tsy maintsy handaozanao ny toeram-piasana izao?*

**RL:** Mifangaro ato anatiko ny hafaliana sy ny alahelo. Voalohany aloha dia malahelo aho satria handao ny toeram-piasako izay nandaniako

vitanay rehetra nandeha nisotro ronono ka isaorako manokana ny Tale Jeneraly sy ny Foibem-pitondran'ny Tahirim-bolam-panjakana sy ireo tompon'andraikitra ato amin'ny Ministeran'ny Fitantanam-bola sy ny Tetibola. Tsy nampoiziko hoe amin'ny fotoana andehanako misotro ronono no hisy fotoan-dehibe nanomezam-boninahitra ahy.



Fanolorana mari-pankasitrahana an'i Louissette RAZANANAIVO

ny androm-pahatanorako sy ny fiainako manontolo. Tsy hihaona mate-tika amin'ireo mpiara-miasa amiko intsony aho. Efa niomanako ihany izao satria fantatro fa tsy maintsy ho avy ny fotoana hijanonako tsy hiasa intsony. Faly anefa aho satria tsy very maina akory ny ezaka nataoko sy ny asako fa mba nisy akony tsara tany amin'ireo mpitondra antsika. Nisy dia nisy tokoa ny fankasitrahana anay sy ny fankatelemana ny asa

**GT:** *Inona no mba hetahetam-ponao sy fanirianao amin'izao fotoana andehananao misotro ronono izao?*

**RL:** Faniriako ny hisian'ny zanako na dia iray aza mba hiasa sy handimby ahy ato amin'ny Tahirim-bolam-panjakana. Mankahery anareo zandry sy zanaka mbola amperinasa ihany koa ny tenako.

▲ Rivolala RANDRIANARIFIDY

## FANATANJAHAN-TENA

## KITRA TRESOR : Natolotra ny Tale Jeneraly ny amboara



Ramamonjisoa Robena nanolotra ny amboara

**N**atolotr'ireo ekipa mpilalao baolina kitra ho an'ny Tale Jeneralin'ny Tahirim-

bolam-panjakana ny amboara tokana azon'izy ireo tamin'ny taona 2010 iny.

Tamin'ny fiadiana ny tompondakan'i Madagasikara eo amin'ireo ekipan'ny mpiasam-panjakana, na ny ASOIMI tany Ambalavao Tsienimparihy no nahazoana io amboara io ka i RAMAMONJISOA Robena, mpiasa ao amin'ny PGA no nandrombaka azy satria izy no nahafaty baolina betsaka indrindra.

Nandritra ny fifampiarahabana tratra ny taona tamin'ny 01 Febroary lasa teo no nanatanterahana izany fanolorana ny amboara, izay

napetraka ho fananan'ny Tahirim-bolam-panjakana ho tsarovana rahatrizay.

Nanome toky ireo ekipan'ny Trésor fa hitondra vokatra tsara amin'ny ho avy. Ny Foibem-pitondran'ny Tahirim-bolam-panjakana kosa dia nanambara fa vonona hanohana hatrany azy ireo amin'ny lalao rehetra hatao amin'ity taona 2011 ity.

▲ Rivolala RANDRIANARIFIDY

INTERNATIONAL

# Coopération avec l'AFD : Le C2D jamais interrompu

Le lendemain de la Table Ronde des Partenaires, Madagascar et la France ont signé le 11 juin 2008 un deuxième Contrat de désendettement et de développement (C2D). Par ce Contrat, les deux pays ont procédé à la consolidation\*, sur cinq (5) ans (2008 – 2012), de la totalité de la dette de Madagascar vis-à-vis de la France, exigible au 31 décembre 2007, en dix (10) échéances semestrielles égales, pour la somme de **26,6 millions d'EUR**, soit environ **66,5 milliards MGA**. Une convention d'application a ainsi été signée portant affectation de la dite somme en subvention sous forme d'aide budgétaire.

Pour mémoire, le premier C2D (2005-2007) a permis de verser **22,8 millions d'EUR** en aide budgétaire directe pour financer le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), puis le Madagascar Action Plan

(MAP) à compter de 2006.

Le deuxième C2D comprend deux composantes égales : l'une affectée au financement d'une contribution de l'Etat au capital de la Fondation pour les Aires Protégées et la Protection de la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) et, l'autre non affectée à verser directement au budget de l'Etat malgache à titre d'aide budgétaire.

L'affectation au capital de la Fondation est motivée par la richesse exceptionnelle de la

biodiversité à Madagascar et ses impacts socio-économiques : développement du tourisme, protection des forêts, maintien de la fertilité des sols et des ressources en eau. Il s'agit également de capitaliser cette ressource, ce qui constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne. Les intérêts générés par le placement du capital de la FAPBM contribuent à couvrir les coûts de fonctionnement des aires protégées, en priorité

celles de l'ANGAP : entretien des aménagements, accueil et surveillance, etc.

La deuxième composante, subvention non affectée, était mise directement à la disposition du Trésor Public en renflouement de la trésorerie de l'Etat et en vue de financer les programmes prévus dans le cadre du budget de l'Etat. Suite à la suspension des programmes avec le FMI en décembre 2008, la dite subvention a été réaffectée à d'autres projets de lutte contre la pauvreté. Ainsi, divers projets ayant des impacts directs ou indirects sur la vie sociale ont pu bénéficier de cette subvention sans dévier de l'objectif général du fonds. Actuellement, on est à la sixième échéance pour un total de refinancement de **15 millions d'EUR** dont **7,994 millions d'EUR** pour la Fondation et **6,661 millions d'EUR** pour le Trésor et autres sensibilités sociales (c.f. Tableau).



Parc National de l'Isalo géré par l'ANGAP

▲ Samisoa RAOELISON

\* consolidation : regroupement de toutes les échéances dues en seulement 10 échéances

Secteur	Bénéficiaires	Montant (en EUR)	Date	Objet
Financier	Trésor Public	2 664 257,16	04/08/10 et 24/11/08	Soutien à la croissance et à la réduction de la pauvreté
Social/Education	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	1 664 003,92	03/08/09 et 15/09/10	Opération d'appui alimentaire en milieu scolaire - Achat et livraison de vivres pour l'année 2009-2010-2011
Développement rural	Programme National Foncier (PNF)	1 002 153,58	27/05/2010	Contribution au financement des activités du PNF/ Gestion foncière décentralisée
Social/Population	Association AKAMASOA	150 000,00	27/05/2010	Construction de 30 logements sociaux dans le village AKAMASOA BEMASOANDRO
Infrastructure	Association Ankohonana Sahirana Arenina (ASA)	180 000,00	27/05/2010	Réhabilitation de route et pistes rurales dans la région du Moyen-Ouest
Développement rural	Programme National Bassin Versants - Périmètres irrigués (PN BVPI)	1 001 778,58	15/09/2010	Réhabilitation des infrastructures rurales détruites ou fortement endommagées par le cyclone Hubert dans le Sud-Ouest
Social/Santé	Centrale d'achat SALAMA	620 000,00	en cours	Approvisionnement des centres de santé en médicaments essentiels
Social/Education	MEN/AGETIPA	710 000,00	en cours	Sécurisation des 14 collèges de références du programme Education Pour Tous (EPTM)

AKON'NY TAOMBAOVARO

# Mahajanga

**T**oy ny fanao isan-taona, dia niara-nikorana ny FMTM (*Fikambanan'ny Mpiasa eto amin'ny Trésor Mahajanga*) noho ny fahatrarana ny taona vaovao. Fiaraha-misakafo sy mandihy no nentina nanatanterahana izany. Tsy adino ihany koa ny fanoloran'ireo mpiara-miasa fanomezana andRtoa Trésorier Général sy ireo Fondés de Pouvoir. Saingy ny



Ny afindrafindrao tsy azo avela

nampivavaka ny tamin'ity indray mitoraka ity dia ny nanomezan'ireo tompon'andraikitra tarihin'! Trésorier Général fahatsiarovana ho an'ireo mpiara-miasa izay tantaniny, ary ny nanoloran-dRtoa Trésorier Général fanomezana ihany koa ho an'ireo tompon'andraikitra ireo.

▲ **Norosoa ANDRIAMANAMPISOA**

# Maintirano

**N**otanterahina ny zoma 07 janoary lasa teo ny fifampiarahabana tratry ny asaramanitra teo amin'ny mpiara-miasa eto amin'ny Trésorerie Générale Maintirano. Niavaka tsy toy ny isan-taona izy tamin'ity taona ity satria ombam-bady aman-janany ny mpiasa tsirairay. Fotoana iray ahafahana manamaivana ny



Ireo mpiara-miasa ao amin'ny Trésorerie Générale Maintirano notronin'ireo vady aman-janany

vesatry ny asa sarotra iantsorohana isan'andro mantsy ny toy ireny. Nararaotina ihany koa ny fotoana nanaovana jery todika ny zava-bitan'ny sosialin'ny mpiara-miasa tamin'ny taona 2010. Notohizana tamin'ny koranam-pianakaviana ny lanonana ary nofaranana tamin'ny fakana sary.

▲ **Olivier Mampionona NASOLONJANAHARY**

# Fenoarivo Atsinanana

**N**y zoma 14 Janoary 2011 no nanatanterahana ny fifampiarahabana tratry ny taona vaovao ny mpiara-miasa rehetra teo anivon'ny Foiben'ny Fitantanam-

bolam-panjakana izay nivondronan'ny sampana efatra misy aty amin'ny Faritra Analanjirofo (*Trésor, Budget, Centre Fiscal, Contrôle Financier*).

Tsapa sy hita taratra ny fifankatiavana, firaisan-kina ary ny fiarahamiantan'ny mpiasa rehetra; fotoana fanehoana an'izany rahateo moa ny andron'ny asaramanitra toy izao.

Nafana dia nafana ny lanonana tamin'izany ka ny masoandro nilentika no nampalahelo.

▲ **Kazy ERNESTINE**

## ALAVOLY

### BLAGUES !

\* *Inona no mampitovy ny vola sy ny vehivavy hoy Ramose tamin'i Naivo kely? **Samy kaontina tompoko !***

\* *Un homme raconte à ses amis :  
– « Quand j'étais plus jeune, je détestais aller aux mariages parce que mes vieilles tantes et mes grands parents venaient près de moi, me donnaient une grande claque amicale dans le dos avec un air joyeux en disant :  
– T'es le prochain gamin !  
– Ils ont arrêté cette stupide blague quand j'ai commencé à la leur faire aux enterrements !*



### SUDOKU

#### Fitsipika

Fenoy amin'ny tarehimarika 1 hatramin'ny 9 ny banga isaky ny efitrefitra miisa sivy.

Tsy azo averina indroa ny tarehimarika ao anaty efitrefitra iray, ny tarehimarika mitsivalana sy ny litera mitsangana.

Ny valin'ny Sudoku N°04 dia hitantsika amin'ny Tahiry laharana fahadimy.

*Mazotoa ary e !*

▲ **Yves RAKOTO**

N° 04

6		7		5		1
	8	9		5	3	2
5			2			9
		6		3		
9		8	1	4		3
		2		5		
4			6			2
	6	1	3		4	7
8		5			9	6



## TAHIRY

Bulletin mensuel d'information et de liaison de la Direction Générale du Trésor

#### Directeur de Publication

Orlando ROBIMANANA

#### Rédacteur en Chef

Tiana RAJAONARIVONY RAMANOEL

#### Comité de Rédaction

Jean Noël RANAIVOSON

Haingotiana RAJEMISA

Mbolatiana RAMAMONJISOA

Hanitra RANDRIANIRINA

Naomi RAVONIRINA

Zoely RAKOTONINDRAINY

Rivolala RANDRIANARIFIDY

Yves RAKOTO

Damascène RABEOAVY

Landy ANDRIAMIALIZAFY

Tojo Hasina RAKOTOSALAMA

Jenny MAHAVINA

#### Adresse

Porte 311, Ministère des Finances et du Budget

Antananarivona, 101 Antananarivo

e-mail : tresor@moov.mg

Tél. : 22 276 14

Imprimé en 1 400 exemplaires